



Position politique : faire en sorte que le régime d'assurance-médicaments fonctionne efficacement pour les personnes vivant avec le diabète

Octobre 2025

L'enjeu

Le 29 février 2024, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-64, la Loi sur le régime national d'assurance-médicaments. La première phase du régime d'assurance-médicaments, qui comprend les médicaments contre le diabète et un fonds pour les dispositifs médicaux constitue un progrès vers un accès équitable. Cependant, sous sa forme actuelle, le programme risque encore de priver trop de personnes vivant avec le diabète au Canada de l'accès aux traitements dont elles ont besoin. Si ces problèmes ne sont pas résolus, les lacunes dans la couverture et l'érosion des avantages existants pourraient accentuer les inégalités plutôt que de les réduire.

Le contexte

- Au Canada, plus de quatre millions de personnes vivent avec le diabète¹. Pour beaucoup d'entre elles, l'accès aux médicaments et aux dispositifs médicaux fait la différence entre une bonne santé, des complications graves et une meilleure qualité de vie².
- La liste des médicaments proposée dans le cadre du régime d'assurance-médicaments n'est pas conforme aux lignes directrices de pratique clinique de Diabète Canada³, qui sont basées sur des processus rigoureux fondés sur des données probantes. Bon nombre des traitements les plus prescrits, les plus éprouvés et recommandés par les lignes directrices sont exclus des listes provinciales/territoriales, tandis que des produits plus anciens et moins efficaces y figurent toujours.
- Le projet actuel à payeur unique risque de compromettre les régimes privés et ceux offerts par les employeurs, entraînant pour certaines personnes la perte de l'accès aux médicaments dont ils bénéficient déjà.
- Sans ajustements, les Canadiennes et Canadiens non assurés et sous-assurés – précisément ceux que le programme est censé aider – continueront à rencontrer des difficultés pour accéder à des traitements efficaces.
- Malgré l'annonce du gouvernement fédéral, le régime d'assurance-médicaments n'est pas encore entièrement financé et ne s'appliquera dans un premier temps que dans les trois provinces et le territoire qui ont signé des accords bilatéraux. Compte tenu des engagements concurrents du gouvernement fédéral, il existe un risque important que le régime d'assurance-médicaments soit bloqué, ce qui aggraverait encore les inégalités géographiques au Canada et priverait des millions d'habitantes et d'habitants vivant avec le diabète d'un meilleur accès aux médicaments et aux dispositifs médicaux.

**DIABETES
CANADA**

¹ Diabetes in Canada: Backgrounder. Toronto, Diabète Canada, 2024.

² Access to diabetes medication, supplies & medical devices. Toronto, Diabète Canada, 2024.

³ Diabetes Canada Clinical Practice Guidelines Expert Committee. Diabetes Canada 2018 Clinical Practice Guidelines for the Prevention and Management of Diabetes in Canada. *Can J Diabetes*, 2018, vol. 42 (suppl. 1), S1-S325.



Appel à l'action

Diabète Canada appelle le gouvernement fédéral ainsi que toutes les provinces et tous les territoires à collaborer pour concevoir et financer un régime d'assurance-médicaments qui fonctionne réellement pour les personnes vivant avec le diabète. Cela implique de combler les lacunes en matière de couverture, de protéger les avantages existants, de donner la priorité à l'équité, de s'engager à améliorer continuellement le programme et de promouvoir la participation des personnes ayant une expérience vécue. Toute autre approche risquerait de créer un programme prometteur sur papier, mais inefficace dans la pratique.

Bureau national
1000-170 University Ave.
Toronto, ON M5H 3B3
416 363-3373

diabetes.ca

**DIABETES
CANADA**

Plaidoyer récent et préoccupations émergentes

Au cours de l'été 2025, Diabète Canada a fait valoir ses arguments en faveur d'un régime universel d'assurance-médicaments offrant une certaine flexibilité de paiement. Cette proposition a été accueillie comme un modèle pratique à envisager pour l'avenir. Cependant :

- Il y a eu un changement de politique important sous le nouveau gouvernement fédéral, tous les travaux ministériels étant désormais strictement alignés sur les priorités énoncées dans la lettre de mandat publiée.
- Le gouvernement ne prévoit pas de conclure de nouveaux accords bilatéraux sur le régime d'assurance-médicaments au-delà des trois provinces et du territoire pilotes; toute extension ne sera envisagée qu'après évaluation.
- Aucun nouveau financement fédéral n'est prévu pour le régime d'assurance-médicaments compte tenu des contraintes budgétaires actuelles.
- Les initiatives en cours, notamment les projets pilotes de régime d'assurance-médicaments et le Fonds d'accès aux dispositifs pour le diabète, sont considérées comme des progrès conformément au Cadre sur le diabète au Canada, ce qui traduit un changement de priorités : consolider les programmes sous un nombre réduit de bannières plutôt que de lancer de nouvelles initiatives isolées.

Notre position

Pour que le régime d'assurance-médicaments tienne ses promesses, Diabète Canada fait les recommandations suivantes :

- 1. Comblent les lacunes** – Couvrir davantage les médicaments recommandés qui figurent dans les lignes directrices de pratique clinique de Diabète Canada.
- 2. Ne pas nuire** – Veiller à ce que les personnes bénéficiant déjà d'une couverture ne perdent pas l'accès aux traitements qui leur ont été prescrits. Une approche semblable au Programme de soins dentaires pourrait être envisagée pour donner la priorité et élargir l'accès aux personnes non assurées et sous-assurées.
- 3. Promouvoir l'équité** – Donner la priorité aux Canadiens et Canadiennes non assurés et sous-assurés afin que personne ne soit laissé pour compte.
- 4. Intégrer l'amélioration continue** – Exiger des mises à jour régulières de la liste des médicaments à mesure que de nouveaux traitements plus efficaces deviennent disponibles.
- 5. Tirer parti de l'expérience vécue** – Faire en sorte que des personnes vivant avec le diabète, des prestataires de soins de santé et des défenseurs participent à la conception et l'évaluation du régime d'assurance-médicaments, plutôt que de s'en remettre uniquement à un « comité d'experts », afin que le programme reflète réellement les besoins des personnes vivant avec le diabète.

Prochaines étapes

Diabète Canada :

- Réorientera ses efforts de plaidoyer afin de les adapter aux priorités du mandat fédéral et aux réalités budgétaires.
- Favorisera les modèles d'accès universels intégrant une flexibilité nécessaire pour des approches à payeurs multiples.
- Assurera le suivi et l'évaluation des quatre projets pilotes afin que les enseignements tirés se traduisent par une mise en œuvre plus large et équitable.
- Continuera de faire valoir le fait que le régime d'assurance-médicaments doit renforcer, et non affaiblir, le Cadre pour le diabète au Canada.